

que l'accident n'aura pas de suites graves. Il résulte
de l'information faite aussitôt, que l'auteur involontaire
de l'accident n'a pu l'éviter ni ^a commis aucune im-
prudence ~~exigeant~~ sa responsabilité. L'enfant au
moment du passage de la charrette, descendit du trottoir
pour traverser la rue inaperçu du père qui cependant
retrouvait à côté de son enfant.

14 Juillet 1848.

Accident.

Hier vers 1 heure 1/2 de relevée ^{sur la Batterie} le nommé Van Recuwen
Adolphe. Ch^e de Bruges 12 a renversé avec son velo involon-
tairement l'enfant Vermast Maurice 5 ans rue de la
batterie 39. il a été relevé avec une petite blessure à l'oreille.

24 Juillet 1848.

Chute à l'eau

Hier vers 3 1/2 h. 2 Chevaux attelés dans un camion
sont effrayés au quai du sud par le bruit que
fit le déversement d'un tombereau de graviers. Se
jetant vivement sur le côté ils sont descendus, sans
que le conducteur parvint à les retenir, le talus du
canal de Bruges entraînant l'attelage et 3 hommes
qui s'y trouvaient dans l'eau. Hommes et chevaux
ont pu être rapidement retirés. Le camion était
chargé de 1000 k.^g de Charbons. Un des chevaux
qui doit par la chute avoir reçu une lésion